

COMMUNIQUE DE PRESSE N°007/CN-CPI/RDC/2012

LA COALITION NATIONALE POUR LA CPI/RDC SALUE LE VERDICT DE L’AFFAIRE THOMAS LUBANGA

Ce mercredi 14 mars 2012, la Chambre de première instance I de la Cour pénale internationale a prononcé le jugement tant attendu sur l’affaire qui a opposé ouvertement le Procureur contre Thomas Lubanga Dyilo depuis le 17 mars 2006.

Dans la teneur du jugement, les trois juges du siège ont approuvé à l’unanimité que Thomas Lubanga Dyilo, en sa qualité de coauteur des crimes de guerre consistant à avoir procédé à la conscription et à l’enrôlement d’enfants de moins de 15 ans et à les avoir fait participer activement à des hostilités du 1^{er} septembre 2002 au 13 août 2003 lors du conflit armé interne en Ituri. Rappelons que pendant ces événements de triste mémoire, Thomas Lubanga était le principal dirigeant du groupe armé dénommée Force patriotique pour la libération du Congo (FPLC) qui s’opposait à la fois à d’autres milices dont l’Armée populaire congolaise (APC) et la Force de résistance patriotique en Ituri (FRPI).

La Coalition Nationale pour la Cour pénale internationale de la République Démocratique du Congo salue ce verdict qui met fin aux suspicions de la présomption d’innocence de Thomas Lubanga en confirmant sa responsabilité pénale internationale.

Par ailleurs, elle se félicite du travail très professionnel réalisé durant plusieurs années par le Bureau du Procureur Luis Moreno Occampo pour présenter les éléments de preuve qui abandonnent tout doute raisonnable sur la culpabilité de Thomas Lubanga.

La Coalition nationale pour la Cour pénale internationale de la République Démocratique du Congo en appelle à la justice de la RDC d’être le bon praticien de l’école de la CPI en mettant fin à l’impunité des auteurs des crimes internationaux et graves violations des droits humains.

Elle rappelle en outre aux gouvernants de la RDC le respect des engagements internationaux par l’exécution du mandat d’arrêt contre Bosco N’taganda enfin de faciliter à la Cour de réaliser d’appliquer sa complémentarité.

Fait à Kisangani, le 14 mars 2012.

Le Coordonnateur National
André KITO MASIMANGO